

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE
ET A LA SOLIDARITE NATIONALE**



PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE

TERMES DE REFERENCE

POUR LA TENUE D'UN ATELIER DE

PLANIFICATION STRATEGIQUE

ATELIER DE PLANIFICATION STRATEGIQUE TERMES DE REFERENCE PROGRAMME DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La lutte contre la pauvreté avec son corollaire la protection sociale des groupes vulnérables constitue un axe stratégique majeur de la politique économique et sociale du Gouvernement du Sénégal.

Elle s'appuie sur une vision à long terme, du développement humain qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et capacités productives des couches sociales les plus démunies.

Le Gouvernement du Sénégal, préoccupé par l'augmentation des inégalités sociales, a toujours cherché des voies et moyens pour la prise en charge de cette fracture qui constitue une véritable menace à la cohésion nationale.

Cet effort s'est essentiellement illustré à travers l'une des innovations majeures du Président de la République qui a été de proposer un instrument de mise en œuvre de sa politique économique et sociale, à savoir le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale.

Dans cette dynamique, le Président de la République rassure les sénégalais en insistant dans son discours à la nation, le 31 Décembre 2012, pour dire que « *lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, c'est également organiser la solidarité nationale pour soutenir les plus démunis parmi nous et faciliter à tous l'accès aux soins de santé. C'est à cette double exigence que répondent la Bourse de Sécurité Familiale et la Couverture Maladie Universelle pour une dotation budgétaire déjà inscrite de 10 milliards de f cfa. Dans sa phase pilote, la Bourse de sécurité bénéficiera à 50 000 foyers, pour un montant annuel de 100 000 f cfa par famille ; l'objectif étant d'atteindre 250 000 familles en 2016* ».

Cependant la réussite de ce programme exige une construction d'alliances stratégiques avec les ministères techniques, les PTF et l'implication aussi bien des PTF que de l'ensemble des acteurs intéressés par les questions de protection sociale des groupes vulnérables.

Cette exigence fait appel à la mutualisation des expériences que notre pays dispose dans le domaine du cash transfert.

A cette exigence s'ajoute l'urgence d'éclairer le PROCESS, de bien définir les modalités pratiques de mise en œuvre.

L'atelier de planification stratégique va travailler essentiellement sur les modalités de mise en application de l'agenda et des décisions issues du Conseil interministériel qui s'est tenue le 29 01 2013 sous l'autorité du PM.

II. OBJECTIFS

2.1. OBJECTIF GENERAL

- Partager les orientations du PNBSF en vue de contribuer plus efficacement à la protection et à la promotion des Droits des groupes vulnérables ;

2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUE

- ⊙ Détermination des critères d'éligibilité et les conditionnalités au PNBSF, en passant par la définition claire de l'extrême pauvreté, l'identification des inégalités, disparités les plus évidentes des familles au Sénégal ;
- ⊙ Stabiliser les questions relatives à la durée du transfert, la périodicité, le bénéficiaire de l'allocation ;
- ⊙ Définir les critères de sortie ;
- ⊙ Définir les modalités de constitution du Registre ;
- ⊙ Définir les grands axes du Plan de Ciblage ;
- ⊙ Définir des mécanismes permettant de faciliter la communication, la coordination le suivi et l'évaluation.

III. RESULTATS ATTENDUS

- ⊙ les critères d'éligibilité au PNBSF sont définis ;
- ⊙ les caractéristiques relatives à l'extrême pauvreté sont bien identifiées ;
- ⊙ l'identification des inégalités, disparités les plus évidentes des familles au Sénégal ;
- ⊙ les questions relatives à la durée du transfert sont stabilisées ;
- ⊙ les critères de sortie sont définis et partagés ;
- ⊙ les modalités de constitution du Registre sont fixées ;
- ⊙ les grands axes du Plan de Ciblage sont identifiés et maîtrisés ;
- ⊙ les mécanismes permettant de faciliter la coordination le suivi et l'évaluation ;
- ⊙ les préoccupations et suggestions des institutions spécialisées sont identifiées et prises en compte dans les missions de la DGPSN ;
- ⊙ une meilleure circulation de l'information entre la DGPSN et les différents Ministères techniques et autres services ;
- ⊙ Un cadre partenarial et des domaines de concentration définis, partagés et mis en application à travers une matrice des rôles et responsabilités.

IV. METHODOLOGIE

Pour arriver aux résultats attendus les activités prévues durant tout le processus, il sera créé un *Comité Technique d'Appui à la Mise en Œuvre du PNBSF* présidé par le DG, qui aura pour missions de :

- ⊙ *proposer des mécanismes de mise en application des recommandations issues du conseil interministériel du 29 janvier 2013;*
- ⊙ *veiller à la réussite des objectifs et à l'atteinte des résultats du programme ;*
- ⊙ *assurer la bonne articulation des plans d'action du programme;*
- ⊙ *proposer des mécanismes de partenariat avec les PTF, les services publics, les institutions, les ONGs, les associations et tous partenaires au développement susceptibles d'apporter son soutien à la réussite du PNBSF ;*
- ⊙ *faciliter le suivi-évaluation sur toutes les décisions prises concernant l'enquête de ciblage des familles vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre du PNBSF;*
- ⊙ *mettre en œuvre des stratégies de communication et de participation de la communauté en vue de l'émergence d'un environnement social favorable à l'inclusion des familles défavorisées dans le processus de développement économique et social de notre pays;*
- ⊙ *collecter, analyser et faire la synthèse de toute la documentation interne et externe concernant la politique, les projets et programmes de protection sociale et de solidarité nationale;*
- ⊙ *préparer, participer, faire la synthèse et le suivi des recommandations de l'atelier.*

Le Responsable du Programme assurera pour le compte de la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale le *Secrétariat Technique* du Comité.

Les membres du **Comité Technique d'Appui à la mise en œuvre du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale**, entre autres, sont :

- Représentant du Ministère chargé de la Famille ;
- Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Représentant du Ministère de la Santé et de l'action sociale ;
- Représentant du Ministère de l'Intérieur ;
- Représentant du Ministère chargé du Travail;
- Représentant du Ministère de l'Education ;
- Représentant de l'ANSD ;
- Représentant de la Cellule de lutte contre la malnutrition (NETS/CLM) ;
- Représentant du Fonds de solidarité nationale (FSN) ;
- Représentant du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) ;
- Les représentants des partenaires techniques et financiers (PTF) concernés, d'Ecoles de formation, d'Instituts de Recherche, du dialogue national et toutes personnes dont les compétences en la matière sont reconnues pourront être invités à participer aux réunions du Comité de Pilotage.

L'atelier, dans une démarche participative, sera marqué par plusieurs phases qui se décomposent ainsi :

⊙ *La première phase* consiste à présenter et à partager les objectifs et les orientations stratégiques et opérationnels du Programme.

Cette première phase verra la contribution d'une personne ressource spécialisé en protection sociale et en solidarité à travers une communication générale dont les termes de référence lui seront précisés.

Donc, il s'agira non seulement de capturer les critiques, les observations des participants, mais aussi leurs contributions; l'objectif étant, entre autres, d'arriver à une appropriation et une mise à niveau par rapport à la compréhension des missions et perspectives de la DG.

⊙ *La deuxième phase* sera l'occasion de décliner le contenu des thématiques et les modalités d'opérationnalisation. Cela se fera au niveau de trois tables de concertation :

Table de Concertation 1 : Critères –Conditionnalités

Table de Concertation 2 : Registre - Ciblage

Table de Concertation 3 : Communication - Coordination – Suivi /Evaluation

Table de Concertation 4 : Mode de paiement

⊙ *La troisième phase*, sera axée sur des échanges par rapport aux modalités pratiques de financement, de mise en œuvre et de suivi, en essayant d'inciter les PTF à préparer leur éventuelle contribution financière.

Ces trois phases se dérouleront sous forme de travail en sous atelier et plénières de restitution, avec des rapporteurs désignés à cet effet. (cf. Agenda)

Après l'atelier, la DGPSSN devra sous huitaine :

- ☞ Finaliser le rapport de l'atelier et sa transmission aux autorités compétentes et aux partenaires
- ☞ Passer à l'application,
- ☞ Faire le suivi.

V. DUREE, LIEU

- ☛ **Durée** : Pour 3 jours
- ☛ **Dates** : 04 - 06 Mars 2013
- ☛ **Lieu** : Mbour en résidentiel

ATELIER DE PLANIFICATION STRATEGIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PN TABLE DE CONCERTATION 1

VI. THEMATIQUE : CRITERES - CONDITIONNALITES

- Moderateur** : Ministère de l'Education nationale
Rapporteur : DGPSN-FSN
Membres :
1. Ministère de la femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin
 2. CLM
 3. IRD
 4. PAM
 5. Coopération Belge
 6. PNUD/PRP
 7. PLAN – SÉNÉGAL
 8. BM
 9. Ambassade France
 10. Case des Tout Petits
 11. OXFAM
 12. Union Européenne
 13. Monsieur DIOUK SG MEEF
 14. Monsieur Abdoulaye Guèye DC Ministère de la Santé

Personne ressource : Professeur Ibou GAYE - ESEA

CONSIGNES

- ⊙ Domaines de vulnérabilité pouvant être pris en charge par le PNBSF en priorisant sur l'Education comme la conditionnalité majeure de la BSF
- ⊙ Quels niveaux scolaires sont concernés par la notion de « scolarisation » employée ici ? Donc quelle tranche d'âge est concernée ?
- ⊙ Comment est-elle mesurée ? Justifier les indicateurs, les seuils, les modes de mesure, les sources d'information choisis : ces éléments seront indispensables pour expliquer aux non-bénéficiaires (et notamment lors de la campagne de communication).
- ⊙ Déterminer les critères d'éligibilité des ménages, les indicateurs et les seuils ;
- ⊙ Identifier et expliquer les critères de sortie en fin de programme
- ⊙ Proposer les règles à respecter par le bénéficiaire
- ⊙ Identifier et expliquer les critères d'exclusion pour non respect des règles
- ⊙ Préciser comment les critères d'éligibilité seront mesurés (indicateurs et seuils) et par qui
- ⊙ Faire des recommandations

Créères d'éligibilité : Les ménages à cibler doivent être en extrême pauvreté et comporter des enfants en âge de scolarisation.

CIM du 29/01/2013		
Domaines	Problématiques et enjeux	Mesures "arrêtées"
1.C ritères d'éligibilité	Problématique de la détermination du champ d'application personnel du programme - Détermination des critères retenus pour être éligible au PNBSF	Y a-t-il des critères de pauvreté au Sénégal pour faire un ciblage ?
	- Détermination des critères de pauvreté retenus par le PNBSF ?	Quels critères de pauvreté pour cibler 50 000 familles éligibles ? ⇒ <i>Les ménages en extrême pauvreté, avec des enfants en âge de scolarisation sont concernés.</i>

Conditionnalités à respecter par les ménages pour être maintenus dans le programme

CIM du 29/01/2013		
Domaines	Problématiques et enjeux	Mesures "arrêtées"
2. Conditionnalités	L'effectivité de la scolarisation est-elle une exigence ?	Les ménages bénéficiaires doivent assurer 3 contreparties : - Inscrire ou maintenir les enfants à l'école - Tenir les carnets de vaccination à jour - Enregistrer les enfants à l'Etat civil
	- Durée de la bourse - Critères de sortie	La bourse est fixée et annoncée aux ménages pour 3 ans, sous réserve qu'ils respectent les conditionnalités (même si leur situation évolue positivement, la bourse est assurée pour les 3 années). La sortie est automatique après 3 ans. La reconduction n'est envisageable qu'après nouvelle analyse de la situation (reciblage ? ou examen de la situation du ménage seulement ?)
	- Modalités d'évaluation des conditions d'exclusion d'un bénéficiaire en cours de programme	A étudier par le groupe spécifique qui travaille sur les critères d'éligibilité

La Bourse de Sécurité Familiale est attribuée pour trois ans et est maintenue pour cette durée même si les conditions du ménage évoluent positivement (si les critères d'éligibilité ne sont plus remplis). La seule condition à remplir pour conserver la bourse est que les **conditionnalités** pour lesquelles le ménage bénéficiaires a pris un engagement, soient respectées.

Questions à résoudre :

- 1) Conditionnalité 1 : **Inscrire ou maintenir les enfants à l'école ?**
 - a) Comment cette conditionnalité peut-elle être vérifiée ? Quelle périodicité ? Qui vérifie ?
 - b) Que se passe-t-il pour les ménages vivant trop loin d'une école ?
 - c) Comment peut-on garantir que l'environnement permet de respecter cette conditionnalité et ainsi que le non-respect ne relève que de la responsabilité du ménage bénéficiaire ?
- 2) Conditionnalité 2 : **Tenir les carnets de vaccination à jour?**
 - a) Qui est concerné par cette conditionnalité ? Tous les enfants du ménage ? La tranche d'âge pour les enfants scolarisables est différente de la tranche d'âge de vaccination des enfants.
 - b) Comment cette conditionnalité peut-elle être vérifiée ? Quelle périodicité ? Qui vérifie ?
 - c) Que se passe-t-il s'il n'y a pas de campagne de vaccination ? ou si le centre de vaccination est éloigné ?
 - d) Comment peut-on garantir que l'environnement permet de respecter cette conditionnalité et ainsi que le non-respect ne relève que de la responsabilité du ménage bénéficiaire ?
- 3) Conditionnalité 3 : **Enregistrer les enfants à l'Etat civil?**
 - a) Qui est concerné par cette conditionnalité ? Tous les enfants du ménage ? les adultes aussi ?
 - b) Comment cette conditionnalité peut-elle être vérifiée ? Quelle périodicité ? Qui vérifie ?
 - c) Que se passe-t-il s'il n'y a pas de centre d'enregistrement à proximité ?
 - d) Comment peut-on garantir que l'environnement permet de respecter cette conditionnalité et ainsi que le non-respect ne relève que de la responsabilité du ménage bénéficiaire ? (l'enregistrement différé est payant)
- 4) **Condition d'exclusion d'un ménage en cours de programme?**
 - a) Qui décide de l'exclusion ?
 - b) Proposer les règles à respecter par le bénéficiaire

- c) Préciser comment le respect des conditionnalités sera contrôlé, par qui, avec quelle périodicité
- d) Le ménage pris en défaut a-t-il une possibilité de se « rattraper » ?
- e) Pour le programme, à partir de quelle durée restante avant la fin de programme est-il plus « rentable » de laisser un ménage bénéficiaire de la BSF, même s'il n'a pas respecté les conditionnalités, en comparaison avec le coût organisationnel et financier d'un contrôle répété ?
- f) Quel recours ont les ménages pour « défendre » leur dossier ?

⊙ Faire des recommandations

**PLANIFICATION STRATEGIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PNBS
TABLE DE CONCERTATION 2**

I. THEMATIQUE : REGISTRE - CIBLAGE

- Modérateur** : ANSD
Rapporteur : DGPSN - CSA
Membres :
1. OMS
 2. CLM
 3. CRES
 4. UNICEF
 5. PAM
 6. BIT
 7. CNLS
 8. ATOU FAYE /Cellule Opérationnel de Suivre des Programmes de Lutte contre la Pauvreté
 9. BM
 10. ADIE
 11. Ambassade France
 12. Ambassade Brésil
 13. CRES OXFAM
 14. CONGAD
 15. Ministère de la femme, de l'Enfance et de l'Entreprenariat Féminin
- Personnes ressources** : 1. Monsieur Mayacine Camara CUSPLP-MEF et/ou Monsieur Ousmane KA / Cellule Opérationnel de Suivre des Programmes de Lutte contre la Pauvreté

CONSIGNES

POUR LE CIBLAGE GEOGRAPHIQUE

- ⊙ Préciser les critères de pauvreté pouvant être retenus par le PNBSF en passant par l'identification des disparités les plus évidentes des familles au Sénégal ; préciser le mode de mesure et les sources acceptées.
- ⊙ Faire un classement des départements suivant de l'incidence de la pauvreté en rapport l'accessibilité et le taux de scolarisation
- ⊙ Stabiliser les zones pilotes du PNBSF
- ⊙ Trouver les indicateurs spécifiques à chaque zone pilote

POUR LE CIBLAGE CATEGORIEL

- ⊙ Stabiliser et argumenter (expliquer le choix):
 - l'entité d'entrée : ménage ou famille
 - qui perçoit : chef de ménage ou tutelle ou mère de l'enfant
- ⊙ Préciser au moins trois indicateurs à mettre en avant pour caractériser la vulnérabilité de l'entité d'entrée (ménage ou famille)
- ⊙ Comment valider les informations sur les ménages

POUR LE CIBLAGE COMMUNAUTAIRE

- ⊙ Faire des propositions concrètes d'implication des structures déconcentrées dans le ciblage, le suivi et le contrôle
- ⊙ Identifier les acteurs locaux clefs
- ⊙ Préciser la composition des comités de ciblage et leurs modalités de fonctionnement
- ⊙ Proposer des mécanismes de vérification

POUR LE REGISTRE

- ⊙ Quelles sont les modalités pratiques de mise en place du registre centré sur le PNBSF
- ⊙ Préciser les étapes à suivre et les responsabilités de chaque acteur identifié pour chaque étape
- ⊙ (suivre présentation PAM CLM INPS) Sur la base des critères décrits au Sénégal par les divers programmes de transfert monétaire, et les décisions arrêtées quant au ciblage catégoriel, quelles informations doivent être contenues dans la fiche d'enquête des ménages?
- ⊙ Faire des recommandations

CIM du 29/01/2013

Domaines	Problématiques et enjeux	Mesures arrêtées
Ciblage géographique	<p>Enjeu : prendre la bonne mesure géographique de la pauvreté et ses incidences ; particulièrement sur l'accessibilité à l'école et le taux de scolarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des diligences mises en œuvre - Difficultés rencontrées et solutions 	<p>A préciser et justifier Selon le PM, TOUT le territoire national doit être considéré pour la sélection des 50 000 ménages. → A étudier par le groupe spécifique qui travaille sur les critères d'éligibilité</p>
Ciblage catégoriel	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la famille ou du ménage 	Ménage
	<ul style="list-style-type: none"> - Qui perçoit la BSF ? Chef de famille ou mère de l'enfant 	<p><i>A priori</i> la femme, avec une campagne de communication adéquate. Questionnements habituels quant aux familles polygames. → A étudier par le groupe spécifique qui travaille sur les critères d'éligibilité</p>
Ciblage communautaire	<p>Ciblage au niveau local par les pairs : processus de vérification et de validation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs et modalités 	<p>→ A décrire par le groupe spécifique qui travaille sur les critères d'éligibilité</p>

Registre

CIM du 29/01/2013		
Domaines	Problématiques et enjeux	Mesures arrêtées
Constitution de la Base de données	<p>Problématique : Constitution d'un registre général pauvreté ou d'un registre spécifique centré sur la population visée par le programme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche - Acteurs et modalités 	<p>Registre spécifique centré sur la population visée par le PNBSF.</p>

ATELIER DE PLANIFICATION STRATEGIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PNBSF TABLE DE CONCERTATION 3

I. THEMATIQUE : COORDINATION - COMMUNICATION-SUIVI / EVALUATION

- Modérateur** : Monsieur Youssoupha WADE-CNDS
Rapporteur : DGPSN
Membres :
2. Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions
 3. Ministère de la Santé et de l'Action sociale
 4. Ministère chargé de la Jeunesse, de l'emploi et de la promotion des valeurs civiques
 5. Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
 6. Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales
 7. Ministère de l'Intérieur
 8. Ministère de la Justice
 9. Assemblée nationale
 10. PNUD/PRP
 11. PNDL

Personne ressource : CT Tounkara - Primature

I. CONSIGNES

- ⊙ Préciser les mécanismes de coordination au niveau national, régional et au niveau local ;
- ⊙ Définir une matrice des rôles et responsabilités des acteurs à impliquer dans le suivi au niveau régional qui précise en même temps les attentes ;
- ⊙ Définir les objectifs d'un Plan Com, les actions majeures à mener dans le court et moyen terme, les cibles et les canaux à utiliser ;
- ⊙ Définir les objectifs d'un Plan de Suivi-Evaluation propre au PNBSF, les actions majeures à mener dans le court et moyen terme, les acteurs ;
- ⊙ Faire des recommandations particulières pour la Coordination, la Communication et pour le Suivi-Evaluation,

II. QUELQUES OUTILS DE TRAVAIL

CIM du 29/01/2013		
Domaines	Problématiques et enjeux	Mesures arrêtées
Partenariat stratégique	<p>Enjeux : Assurer la parfaite implication des acteurs étatiques et non étatiques concernés par les cibles du programme ; gage de la bonne atteinte des objectifs du programme</p> <p>- Instances à instituer ou à adapter pour une adéquation avec la politique de protection sociale</p>	→ Travailler sur une matrice des rôles et des responsabilités la répartition des tâches
Domaines	Problématiques et enjeux	Mesures arrêtées
Suivi- Évaluation	<p>- Elaboration d'un plan de suivi-évaluation</p> <p>- Dispositif de suivi-évaluation interne à la DGPSN</p> <p>- Dispositif externe de suivi-évaluation (MEF, PTF, etc.)</p>	A préciser

Cf : Tableau matrice des rôles et responsabilités

- Missions et composition du Comité technique d'appui à la mise en œuvre

**ATELIER DE PLANIFICATION STRATEGIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU PNBSF
TABLE DE CONCERTATION 4**

II. THEMATIQUE : MODALITES DE PAIEMENT

- Modérateur** : Ministère de l'Economie et des Finances
Rapporteur : DGPSN
Membres :
 1. PAM
 2. UNICEF
 3. NETS
 4. BAD
 5. Ambassade Brésil
 6. Coopération Belge
 7. USAID
 8. Khady DIAGNE Directrice adjointe du Budget

Personnes ressources : Abdoulaye KA

CONSIGNES

- Stabiliser la question de la périodicité du paiement
- Faites une proposition de process de paiement des bénéficiaires (description du circuit)
- Proposer des mécanismes d'identification des bénéficiaires
- Comment est il possible d'utiliser une carte électronique (carte bancaire)
- Mettre en place d'une base de données en phase avec l'interface de l'opérateur
- Mise en place d'un système fiable, accessible et efficace sur toute l'étendue du territoire national
- Quels dispositifs de contrôle ou de sécurisation (traçabilité)
- Quels sont les aspects réglementaires à prendre en compte et à respecter
- A quelles conditions doit répondre le système de paiement à mettre en place :
- Comment le système doit il être sécurisé et répondre à la réglementation, garantir un écosystème cash out efficace, fournir un reporting permettant la traçabilité des opérations
- Quelles sont les propositions à faire pour que le système soit moins onéreux, évolutif et simple (interaction avec les bénéficiaires de la BSF - une communication facile entre le PNBSF et les bénéficiaires)
- **Comment régler la question de la Proximité et de la distribution auprès des bénéficiaires**

CIM du 29/01/2013

CIM du 29/01/2013		
Domaines	Problématiques et enjeux	Mesures arrêtées
Mise à disposition des BSF	<ul style="list-style-type: none"> - Montant et périodicité de paiement de la BSF - Modalités de paiement (opérateurs) - Dispositifs de contrôle interne mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> - 25 000 Fcfa par trimestre - Modalités à définir - Dispositif de contrôle interne à vérifier avec le MEF / Budget
Financement du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Mode de financement et montant des crédits budgétaires du programme 	5 Md pour le PNBSF Nécessaire de clarifier les coûts de mise en œuvre (et de trouver les fonds ?)
	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification des sources de financement 	La phase pilote devrait être supportée par le budget national, afin de démontrer la compétence et convaincre les PTF Les PTF ont confirmé leur soutien au plan de l'assistance technique
	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités de mise à disposition des fonds à la DGPSN 	A clarifier et préciser avec le MEF / Budget



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A
LA SOLIDARITE NATIONALE**

**ATELIER DE CONCERTATION ET DE PLANIFICATION STRATEGIQUE
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL
DE BOURSES DE SECURITE FAMILIALE**

AGENDA

HORAIRES	ACTIVITES	RESPONSABLES
JOUR 1		
9 H - 9 H 30	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none">▪ Mots de bienvenue du Représentant du Premier Ministre▪ Allocution de bienvenue du Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances▪ Allocution de Madame la Représentante de l'UNICEF au Sénégal▪ Allocution du BIT▪ Mots de bienvenue du Délégué Général	DGPSN
09:30-09:40	Information sur les modalités du séjour Présentation des participants	DGPSN
9 H 40 - 10H	PAUSE CAFE	
10 h - 11 h 45	- Présentation du PNBSF - Objectifs et attendus de l'atelier - Présentation des tables de concertation et des consignes Validation de la composition et de l'organisation des Tables de Concertation	Modérateur : DGPSN
11 H 45 -12 H 45	- <i>Session 1</i> : Présentation des derniers résultats ESP II - ANSD - <i>Session 2</i> : Présentation INPS - <i>Session 3</i> : Présentation CLM - <i>Session 4</i> : Présentation PAM	Partenaires techniques
12 H 45 - 13 H	▪ Synthèse des présentations	Modérateur
13 H - 14 H 30	DEJEUNER	
14 H 30 - 16 H 30	▪ Début des travaux des Tables de concertation	Cf : composition et consignes

		pour chaque table de concertation
16 H 30 - 16 H 45	PAUSE CAFE	
16 H 45 - 18 H	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux des Tables de concertation 	Cf : composition et consignes pour chaque table de concertation
JOUR 2		
9 H - 11 H	<ul style="list-style-type: none"> Début des travaux des Tables de concertation 	Cf : composition et consignes pour chaque table de concertation
11 H - 11 H 45	PAUSE CAFE	
11 H 45 - 13 H	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite des travaux des Tables de concertation 	Cf : composition et consignes pour chaque table de concertation
13 H - 14 H 30	DEJEUNER	
14 H 30 - 16 H 30	<ul style="list-style-type: none"> Début des restitutions des travaux de la Table de concertation N° 1 : critères et conditionnalités Synthèse et recommandations 	Modérateur : Ministère de l'Education Rapporteur : DGPSN Personne ne ressource : Professeur Ibou GAYE - ESEA
16 H 30 - 16 H 45	PAUSE CAFE	
16 H 45 - 18 H 45	<ul style="list-style-type: none"> Début des restitutions des travaux de la Table de concertation N° 2 : Registre - ciblage Synthèse et recommandations 	Modérateur: ANSD Rapporteur : DGPSN Personnes ressources : Mayacine Camara CUSPLP-MEF et/ou Ousmane KA
JOUR 3		
9 H - 11 H	<ul style="list-style-type: none"> Début des restitutions des travaux de la Table de concertation N° 3 : Coordination-suivi/Evaluation - communication Synthèse et recommandations 	Modérateur : Youssoupha WADE Rapporteur : DGPSN Personnes ressources : CT Tounkara - Primature
11 H - 12 H 30	<ul style="list-style-type: none"> Début des restitutions des travaux de la Table de concertation N° 4 : Modalités de paiement Synthèse et recommandations 	Modérateur : MEF Rapporteur : DGPSN Personnes ressources : Abdoulaye KA
	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES	SG/DGPSN-PRIMATURE-MEF-PTF
12 H 30- 13 H	Cérémonie de clôture <ul style="list-style-type: none"> Mots du Représentant du PM Mots PNUD/PRP Mots de Madame la Représentante de l'UNICEF au Sénégal Allocution du BIT Mots Représentants des participants Mots du Délégué Général 	DGPSN
13 H - 14 H 30	DEJEUNER ET RETOUR SUR DAKAR	